YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10-7-2000 et de la publication le 7-7-2000
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N°2000/06/786

OBJET : Acquisition d'une œuvre d'art.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la commune envisage d'acquérir une porte artistique pour le 3ème millénaire, créée par l'artiste Claire Gravrand, domiciliée à Yerres 74, rue du Vieux Château qui sera installée dans l'enceinte de la bibliothèque municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de définir, par convention, les droits et obligations des parties,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition de la porte artistique pour le 3ème millénaire, pour un montant de 10.000 Francs,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et Madame Claire Gravrand relative à l'acquisition de cette œuvre et fixant les modalités de cession et d'exploitation des droits y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, exercice 2000,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
10 JUIL 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE